



Paris, le 19 Février 2014

Communiqué de presse

Maïs transgénique : il est temps de se ressaisir

Rebondissement : le Gouvernement et le chef de file des socialistes au Sénat remettent l'interdiction à l'ordre du jour !

Egal à lui même et sensible aux charmes des « lobbyings », le Sénat, dans sa majorité, a rejeté la proposition de loi ambitieuse, du Sénateur Fauconnier.

Et oui ! Le courageux Sénateur socialiste Alain Fauconnier avait déposé en février 2014, une proposition de loi relative à l'interdiction de la mise en culture du maïs génétiquement modifié MON810 de Monsanto.

Poussé par le gouvernement, ce texte avait pour objet d'interdire la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifiés sur le territoire national, que l'auteur du texte considère comme posant *"des risques environnementaux, notamment des risques d'impact sur la biodiversité et sur les insectes non-cibles ainsi que des risques agronomiques, en accentuant les risques d'apparition d'insectes résistants aux insecticides et d'adventices tolérantes aux herbicides"*.

En outre, l'analyse du Conseil d'Etat qui pointe du doigt les impacts économiques sur les autres filières d'une telle mise en culture, semble légitimer le bien fondé d'une telle législation.

Sur la réglementation européenne: les Etats de l'UE ont la possibilité d'interdire sur leur territoire un OGM autorisé par l'Union européenne.

Reviement de situation : le feuilleton politique juridique se poursuit !

Le chef de file des députés socialistes, Bruno Le Roux, a annoncé mardi qu'il venait de déposer une nouvelle proposition de loi dans le sens d'une interdiction. Mais aussi, depuis ce lundi 17 février 2014 et jusqu'au 9 mars, un projet d'arrêté d'interdiction de la culture du maïs transgénique Mon810 est soumis à la consultation du public. Le ministère de l'agriculture assure qu'il sera applicable avant les semis, autour de la mi-mars.

Le CNAFAL se félicite ainsi de ces actions de résistance en faveur de cette nouvelle proposition du Sénat et de cette future interdiction au bénéfice de tous et de l'environnement.

Claude Rico
Vice-Président
06 84 24 27 75

Nicole Damon
Administratrice en charge de la santé
06 81 21 49 76

Jean-Marie Bonnemayre
Président
06 87 37 16 64



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

**CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net**